



SYMALIM

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 mai 2023

N° 2023-82
**OBJET MISE A LA REFORME ET CESSION D'ENGINS AGRICOLES ET ESPACES
VERTS, DE VEHICULES ET DE MATERIELS INFORMATIQUES DU SYMALIM**

Date de la convocation : **Mardi 16 mai 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Reveyrand**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mai, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote : 69
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote : 6.5
	Votant·e·s : 21	en droits de vote : 75.5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON

M. ATHANAZE	5
M. BENZEGHIBA	5
MME CREUZE	5
MME DEHAN	5
MME EL FALOUSSI	5
M. GOMEZ	5
MME GROSERRIN	5
M. QUINIOU	5

	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir-: M. Athanaze à M. Vieira / M. Larive à M. Brière

Madame la Présidente expose :

L'état de certains engins, véhicules et matériels informatique du Symalim va nécessiter leur mise à la réforme et à leur cession.

La présente proposition de réforme a été présentée au bureau syndical du 02 mai 2023.

Une fois réformés, ces engins agricoles et espaces verts, véhicules et matériels informatiques seront cédés selon la procédure suivante :

A- Cas des engins agricoles, espaces verts et véhicules

- 1- Les engins agricoles et espaces verts seront proposés en priorité aux agriculteurs exerçant sur le Parc.
- 2- Les véhicules et engins agricoles et espaces verts dont l'état le permettra, pourraient être vendus aux enchères sur le site « Agora Store » qui a conclu un contrat public avec le Symalim.
- 3- Les véhicules et engins agricoles et espaces verts dont l'état ne permet pas une vente satisfaisante seront cédés au plus offrant, à des épavistes ou des garages agréés.

B- Cas du Matériel informatique

- 1- Le matériel informatique dont l'état le permettra, pourra être cédé à titre gracieux à des associations qui en auraient préalablement fait la demande.
- 2- Le matériel informatique qui n'aurait pas été attribué aux associations pourra être vendu directement aux agents du Symalim selon la procédure du code général de la propriété des personnes publique, une collectivité peut céder à son personnel « des matériels informatiques

et des logiciels nécessaires à leur utilisation » dont les services n'ont plus l'emploi et dont la valeur unitaire n'excède 300 euros.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** à réformer ces engins agricoles et espaces verts, véhicules et matériels informatiques et à les céder suivant la procédure décrite ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

